



Problème chèque refusé justifié?

Par **val lira**, le **25/04/2018** à **09:45**

Bonjour,

J'ai un dossier de surendettement en cours, et ma banque m'a laissé l'utilisation d'un chéquier. Il y a 1 mois, j'ai émis un chèque auprès d'un spécialiste médical d'un montant de 160€ qu'il devait garder en attendant le remboursement sécu, ensuite je devais le payer en espèces et il me rendait mon chèque.

Le remboursement effectué je suis allée lui rapporter l'espèce, sa secrétaire étant absente je n'ai pas pu récupérer le chèque et lui ai demandé de le détruire, sauf que la secrétaire a fait l'erreur de l'envoyer pour encaissement. Je n'ai été informé que quelques jours plus tard par lettre d'injonction que ce chèque avait été refusé puisque pas la somme sur mon compte.

J'ai informé le medecin de la situation qui m'a envoyé ce chèque lorsqu'il lui ai parvenu impayé, (pour info allait m'occasionné 42€ de frais que mon medecin refuse de me rembourser), j'ai renvoyé chèque et lettre à ma banque.

Il y a 15 jours, j'ai émis un chèque de courses de 138€, j'ai vu un soir ce chèque en opération en attente, le lendemain cette opération n'apparaissait pas sur mon compte, j'ai alors contacté ma banque pour leur demandé pourquoi ce chèque de 138€ n'était pas débité puisque j'avais un solde créditeur de 150€?

La réponse de mon conseiller: Madame, Le 13/04 votre solde était bien créditeur mais l'outil calcul que vous avez également 42e de frais en attente, ce qui ramène votre solde à 108€ ce qui n'était pas suffisant pour payer ce chèque!

Question n°1: Ont-ils le droit de soustraire ces 42e de frais alors qu'à ce jour cette somme n'est toujours pas débitée? Avait il le droit de refuser ce chèque?

Après la réponse de mon conseiller je me suis empressée de virer l'argent manquant soit 50€ pensant que ce fameux chèque était encore en attente de paiement. Le lendemain de ce virement je recontacte mon conseiller pour lui demander pourquoi le chèque n'est pas payé? Il me répond que le chèque n'est pas en attente mais tout simplement refusé le 19/04. Je lui demande donc pourquoi je n'ai pas été informé par lettre? Il me répond qu'un courrier m'a été envoyé. je lui explique que cette lettre ne m'est pas parvenue et que sans lettre je ne pouvais pas recouvrir mon compte ne sachant pas que ce chèque était en attente, il me répond que c'est sûrement un problème postal.

Sauf que j'ai reçu cette lettre d'interdiction d'émettre des chèques seulement hier, et que l'enveloppe est datée du 20/04, alors que présentation chèque le 13/04!

Bien évidemment si je ne râle pas je vais encore avoir des frais alors que l'argent était sur mon compte.

Merci de votre aide

Par **youris**, le **25/04/2018** à **13:44**

bonjour,

une chèque est encaissable par son bénéficiaire dès que vous lui remettez puisque lorsque vous faites un chèque vous devez vous assurer que le solde de votre compte est suffisant. vous pensiez avoir un solde créditeur de 150 € mais votre chèque sans provision vous a occasionné des frais de 42 € donc votre solde était insuffisant pour honorer votre chèque de 138 €.

vosre solde bancaire de 150 € ne permettait pas de payer le chèque de 160 € plus celui de 138 €.

salutations